

Délibération du Conseil d'Administration N°2023-109-8
Séance du 19 octobre 2023

Conditions d'admission dans les formations initiales

Vu le décret n°2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture précise dans son article 8 que le Conseil d'Administration délibère notamment sur les conditions d'admission des étudiants ;

Vu l'avis de la CFVE du 5 octobre 2023 ;

A cet effet, il est proposé les modalités et critères de sélection Parcoursup 2024 et les modalités de sélection des procédures VEEPAP/DAP/Transfert 2024 pour l'accès aux formations suivantes :

- Formation Architecture
- Formation Paysage

Le conseil d'administration

DÉLIBÈRE

Article I.

Les critères de sélection Parcoursup 2024 et les modalités de sélection des procédures VEEPAP/DAP/Transfert 2024 pour l'accès aux formations sont adoptés selon les fiches annexées.

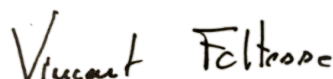
Article II.

La présente délibération est transmise au ministère de la culture et entre en vigueur 15 jours après sa réception, sous réserve qu'il n'y soit pas fait opposition dans ce délai.

Elle est publiée sur le site internet de l'ENSAP Bordeaux, dans l'espace dédié aux actes à caractère réglementaire.

Le président du conseil d'administration

Vincent FELTESSE



Relevé de propositions

Commission ARSOE / commission d'examen des vœux (CEV) Parcoursup pour la formation Paysage

Réunion du 28 septembre 2023

Etaient présents Collège enseignants : Alexandre MOISSET, Jean-François RODRIGUEZ, Laure MATTHIEUSSENT, Marion VACONSIN
Collège ATS : Audrey CHOUVAEFF

1/ Définition des modalités et critères de sélection Parcoursup 2024

La CEV/ARSOE dressera un bilan de la sélection des candidatures pour l'année 2023/2024 à la fin du 1er semestre et en fin d'année.

Elle précise que l'ajout du critère qualitatif (lecture des projets de formation motivés) a permis de mieux identifier les bons dossiers et écarter les candidats à la formation Architecture.

Pour 2024/2025, la CEV/ARSOE souhaite reconduire l'essentiel des modalités et critères de sélection appliqués l'année dernière. Une modification est apportée à la phase d'admission.

Les objectifs sont les suivants sont conservés:

- Tenir compte des différents profils de candidats (élèves de terminale, bacheliers, candidats en réorientation ...) pour encourager la diversité des candidatures
- Mettre l'accent sur l'évaluation des langues (en vue de l'obtention d'une certification d'un niveau B2 en DEP2)
- Favoriser un retour à des entretiens en présentiel

Suite aux échanges, la CEV/ ARSOE de la formation Paysage propose de retenir les modalités et critères de sélection suivants :

La sélection se fera en deux phases :

1/ ADMISSIBILITÉ

Les modalités de sélection :

L'ensemble des vœux confirmés sont examinés.

Une note est attribuée à l'ensemble des dossiers. Cette note tient compte de critères quantitatifs et qualitatifs (voir ci-après)

Le nombre de candidats admissibles est fixé à **175 candidats** (7 jurys x 25 candidats).

Les critères de sélection

- **Les critères quantitatifs (résultats scolaires) – COEF 3**

Matières sélectionnées avec coefficients correspondants (cf Annexes) sur les notes des bulletins de 1^{ère} et terminale ainsi que les notes du baccalauréat – reconduction des critères de 2022.

Une modulation sera appliquée sur les enseignements de langues vivantes du tronc commun uniquement (LV1 et LV2)

1 point supplémentaire sera appliqué pour les moyennes supérieures à 16/20.

- **Les critères qualitatifs**

o **La Fiche Avenir / Fiche de suivi d'orientation – COEF 1**

Les appréciations seront transformées en notes pour:

- les appréciations de la 2^{ème} partie (avis du professeur principal) : méthode de travail, autonomie, engagement citoyen, capacité à s'investir
- Les appréciations de la 3^{ème} partie (avis du chef d'établissement) : avis sur la capacité à réussir

Selon un barème de notation commun aux membres de la CEV

- peu démontrée : 5/20 ;
- assez satisfaisant 10/20 ;
- satisfaisant : 15/20 ;
- très satisfaisant : 20/20
- Engagement citoyen : oui 20/20 ; non 0/20

o **Le projet de formation motivé – COEF 2**

Attribution d'une note par les membres de la commission au regard d'un barème commun.

2/ ADMISSION

Les modalités de sélection : **NOUVEAUTÉ 2024**

La commission propose de recevoir les candidats admissibles en présentiel à l'école.

La visio conférence sera proposée, sous réserve de la production d'un justificatif, exclusivement aux candidats résidant en Outre-mer ou devant effectuer un voyage de plus de 500 km et/ou + 7 heures ou d'un chevauchement de dates avec d'autres concours.

7 jurys composés de 2 enseignants auditionneront chacun 25 candidats, soit en tout 175 candidats sur une journée.

La durée de l'entretien reste fixée à 15 minutes.

La grille d'évaluation est commune à tous les jurys.

Le système de classement des candidats reçus en entretien est reconduit :

4 candidats admis d'office en paysage (4x7 jurys = 28 candidats - les 2ers de la liste complémentaire seront appelés avec les admis d'office).

Les suivants sont classés sur liste complémentaire par rang du classement attribué par le jury. Les critères de sélection à l'oral de 2023 sont reconduits :

- 1- Qualité d'écoute et d'expression du candidat
- 2- Sensibilité et créativité (utilisation d'un support ou non au choix du jury)
- 3- Motivation pour les études de paysage, connaissance des enjeux, intérêt pour les questions sociales, environnementales, techniques et culturelles
- 4- Connaissance de la formation et intérêt pour l'école de Bordeaux

NOUVEAUTÉ 2024: La fiche "Bilan de la session et conseils aux futurs candidats"

A l'issue des entretiens, chaque jury devra remplir une fiche comportant 4 parties afin de permettre la réalisation d'un rapport des jurys par session.

Le rapport sera ensuite publié sur le site internet de l'école.

VOIE GÉNÉRALE

ENSEIGNEMENTS	PROPOSITION CEV CRITERES 2024
<p>ENSEIGNEMENTS COMMUNS</p> <ul style="list-style-type: none">- Français- Philosophie- Histoire-géographie- Enseignement civique et moral- Langues vivantes- Enseignement scientifique- Éducation physique et sportive <p>SPÉCIALITÉS</p> <ul style="list-style-type: none">- Histoire géographie, Géopolitique et sciences politiques- Humanités, littérature et philosophie- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ;- Mathématiques- Physique-chimie- Sciences de la vie et de la Terre- Sciences économiques et sociales- Arts- Littérature et langues et cultures de l'antiquité- Numérique et sciences informatiques- Sciences de l'ingénieur- Biologie écologie (uniquement dans les lycées agricoles) <p>OPTIONS</p> <ul style="list-style-type: none">- Arts- Droit et grands enjeux du monde contemporain	<p>ENSEIGNEMENTS COMMUNS</p> <p>Français (écrit coef 2) oral (coef 1)</p> <ul style="list-style-type: none">- Enseignements scientifiques- Philosophie- Histoire-géographie- LVA-LVB- Enseignement civique et moral <p>Toutes les spécialités sont retenues</p> <p>Options retenues</p> <p>coefficients : 3, 2, 2</p>

VOIE TECHNOLOGIQUE

ENSEIGNEMENTS	CRITERES 2024
<p>ENSEIGNEMENTS COMMUNS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Français - Philosophie - Histoire-géographie - Enseignement moral et civique - Langues vivantes - Mathématiques - Éducation physique et sportive <p>SPÉCIALITÉS</p> <p>STD2A</p> <ul style="list-style-type: none"> - Design et métiers d'art - Outils et langages numériques - Physique-chimie <p>STI2D</p> <ul style="list-style-type: none"> - Innovation technologiques - Ingénierie et développement durable (Architecture et construction ; énergie et environnement ; innovation techno et éco conception; système d'information et numérique) - Physique-chimie et mathématiques <p>STMG</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit et économie - Management - Sciences de gestion et numérique <p>STL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Biochimie-biologie - Biotechnologies - Physique-chimie et mathématiques - Sciences physiques et chimiques en laboratoire - Autres spécialités: S2TMD , ST2S, STHR, STAV <p>OPTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Management et gestion - Santé et social - Biotechnologies - Création et innovation technologique / sciences de l'ingénieur 	<p>ENSEIGNEMENTS COMMUNS</p> <p>Français (écrit coef 2) oral (coef 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mathématiques - Philosophie - Histoire-géographie - LVA-LVB - Enseignement civique et moral <p style="text-align: right;">coefficient 3</p> <p>Toutes les spécialités sont retenues</p> <p style="text-align: right;">coefficient 2</p> <p>Tous les enseignements optionnels sont retenus</p> <p style="text-align: right;">coefficient 1</p>

VOIE PROFESSIONNELLE

ENSEIGNEMENTS	CRITERES 2024
<p>ENSEIGNEMENTS COMMUNS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Français - Histoire-géographie - Enseignement civique et moral - Langues vivantes - Mathématiques - Éducation physique et sportive - Arts appliqués et cultures artistiques - Prévention, santé et environnement - Éco-gestion et éco-droit - Physique-chimie <p>SPÉCIALITÉS propres à chaque famille de métiers:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aéronautique - Alimentation - Hôtellerie –restauration - Beauté et bien être - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Gestion administrative, transports et logistique - Mer - Relation client - Études et modélisation numérique du bâtiment - Industries graphiques et de la communication - Pour l'enseignement agricole: - Alimentation bio-industrie – laboratoire - Nature – jardin – paysage – foret - Des productions - Conseil-vente 	<p>ENSEIGNEMENTS COMMUNS</p> <p>Français (écrit coef 2) oral (coef 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Histoire-géographie - Enseignement civique et moral - Langues vivantes coefficient 3 - Mathématiques - Arts appliqués et cultures artistiques <p>Toutes les spécialités sont retenues coefficient 2</p> <p>Un bonus de 1 point est accordé sur la note globale aux spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Nature – jardin – paysage – foret

ADMISSIONS Paysage 2024

Jury :

Nom :

Prénom :

CRITÈRES	COMMENTAIRES DU JURY
Qualité d'écoute et d'expression du candidat	
Sensibilité et créativité	
Motivation pour les études de paysage, connaissance des enjeux, intérêt pour les questions sociales, environnementales, techniques et culturelles	
Connaissance de la formation et intérêt pour l'école de Bordeaux	

Résultat : Admis Prioritaire Non retenu Absent

Commentaire (obligatoire si le candidat est non retenu):

JURY n°
BILAN DE LA SESSION 2024 ET CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS
(Cette fiche est un document interne. Il ne sera pas communiqué
aux candidats. Elle doit permettre de collecter et synthétiser les
informations relatives à la session de recrutement afin de rédiger
un rapport des jurys)

1- Enjeux de l'entretien oral pour le jury (attendus, qualités recherchées ...)

2- Éléments positifs des entretiens de la journée

3- Faiblesses des candidats

4- Enseignements de la session et recommandations pour les futurs candidats

Relevé de propositions

Commission d'examen des vœux (CEV) et VEEPAP pour la formation Architecture Réunion du 5 Octobre 2023

Etaient présents Karine Louilot, Pascale de Tourdonnet, Julie Gimbal, Laurent Villette, Denis Thépaut, Pierre Goutti, David Delessale

Absents Excusés Géraldine Ginestet, Olivier Brochet, Emmanuel Merida, Denis Bruneau

Ordre du jour

- 1/ Reprise d'études de Alexis REILLON
- 2/ Définition des critères et des modalités de sélection VEEPAP/DAP/Transfert 2024
- 3/ Définition des critères et des modalités de sélection PARCOURSUP 2024

1/ Reprise d'études de Alexis REILLON

Après examen des documents transmis par l'étudiant, la commission émet un avis favorable à la reprise d'études de Alexis REILLON. Les 10 ECTS correspondants à l'UE 10-2 " Insertion Professionnelle" sont accordés par équivalence.

2/ Sélection VEEPAP /DAP/Transfert

Les modalités et critères de sélection appliqués en 2023 pour les procédures VEEPAP /DAP/Transfert sont globalement reconduits en 2024. (cf Annexe 1)

Procédure VEEPAP / DAP

Évolution 2024:

Le portfolio demandé aux candidats devra présenter un exercice supplémentaire : à partir d'une thématique définie ultérieurement les candidats devront réaliser une création personnelle sur une page accompagnée d'un commentaire sur les techniques utilisées, les choix...).

Une réunion avec les admis de la procédure DAP 23/24 sera organisée avant la fin du 1^{er} semestre afin d'échanger avec les candidats sur leurs impressions et éventuellement leurs difficultés.

Les demandes de dispenses et d'aménagements de cursus des candidats admis

Suite aux nombreuses demandes de dispenses ou d'aménagements de cursus soumises en cours d'année universitaire aux membres de la commission, il est proposé que les demandes soient étudiées au moment de la réunion d'harmonisation suite aux auditions des candidats VEEPAP et DAP (avril 2024) au regard des éléments transmis par le candidat et après échange avec lui lors de son entretien.

Les propositions de dispense ne seront pas révisables avant la fin de l'année universitaire pour permettre à la commission d'évaluer le niveau du candidat au regard des attendus de chaque enseignement sur une année complète.

Les demandes transmises en cours d'année ne seront pas examinées.

Sélection Parcoursup 2024

La sélection se fait en deux phases : admissibilité / admission.

1/ Phase d'admissibilité :

Toutes les candidatures confirmées se verront attribuer une note globale résultant de l'addition d'un critère quantitatif et d'un critère qualitatif.

La note globale ainsi attribuée permettra de générer un classement des candidats admissibles. Un réunion d'harmonisation proposera une liste de candidat au chef d'établissement.

Le nombre des candidats admissibles est fixé à **540 candidats (27 jurys x 20 candidats)**.

A/ Critère quantitatif - Les résultats scolaires – Coefficient 99

Pour chaque voie (générale, technologique et professionnelle) la commission a sélectionné des matières auxquelles seront appliqués des coefficients).

Le calcul se fera :

Pour les élèves de Terminale : sur les notes de 1^{ère} et de terminale (bulletins et notes du bac des 3 trimestres de 1^{ère}, et des 2ers trimestres de terminale)

Pour les candidats déjà bacheliers : sur les notes des bulletins de 1^{ère} et de terminales ainsi que sur les notes du baccalauréat.

(Annexe 2)

Pour la voie générale, un coefficient plus important est appliqué sur les enseignements communs suivis par l'ensemble des candidats en 1^{ère} et en terminale. Un coefficient plus faible est appliqué aux spécialités et aux options proportionnellement aux volumes horaires consacrés à ces enseignements.

Pour la voie technologique, dans la même logique une attention particulière est portée aux enseignements de spécialités qui représentent dans cette voie un volume horaire plus important en comparaison avec les enseignements communs et les options.

B/ Critère Qualitatif - La Fiche Avenir – Coefficient 1

Les appréciations seront transformées en notes pour:

- les appréciations de la 2^{ème} partie (avis du professeur principal) : méthode de travail, autonomie, engagement citoyen, capacité à s'investir
- Les appréciations de la 3^{ème} partie (avis du chef d'établissement) : avis sur la capacité à réussir

Selon un barème de notation commun aux membres de la CEV

- peu démontrée : 0/20 ;
- assez satisfaisant 5/20 ;
- satisfaisant : 15/20 ;
- très satisfaisant : 20/20
- Engagement citoyen : oui 20/20 ; non 0/20

2/Phase d'admission :

Évolution 2024 : Possibilité pour les candidats présents sur l'école, dans l'attente de leur audition de visionner dans l'amphi 1 une série de vidéos sur l'école, les enseignements, la vie étudiante ... Les vidéos seraient proposées en continu sur la journée complète.

Les entretiens seront organisés en présentiel à l'école afin de permettre aux jurys de rencontrer les candidats.

La durée de l'entretien est fixée à 20 minutes.

Les membres des jurys auront la possibilité de consulter les dossiers qui leur sont affectés en amont.

Une grille de critères commune est communiquée à chaque jury. Tous les critères ont la même importance. Chaque jury doit faire figurer un commentaire. (la CFVE souhaite que le format de la grille d'audition soit revu par la commission pour l'année 2025).

Le système de classement des candidats reçus est le suivant :

3 candidats admis d'office en architecture par jury

Les suivants sont classés sur liste complémentaire par rang du classement attribué par le jury.

La liste complémentaire est illimitée en nombre de candidats.

Les entretiens en visio conférence sont proposés aux candidats ne résidant pas sur l'Hexagone et pour cause de maladie/ concours / examens sur justificatif.

À la fin de la phase d'admission, une réunion d'harmonisation permet à la commission de proposer au chef d'établissement une liste des candidats admis.

Les critères de sélection pour 2024 s'organisent autour de 3 grands thèmes :

- Qualité de la présentation orale
- Motivation du candidat
- Ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle

(Annexe 3)

Évolution 2024 : création d'une fiche « Bilan de la session et conseils aux candidats » à remplir par chaque jury. Cette fiche est un document interne : les éléments seront ensuite collectés et synthétisés par l'administration dans un document unique, un « rapport des jurys » à destination des candidats. Le rapport des jurys sera ensuite publié sur le site de l'école. (Annexe 4)

Formation Architecture
Procédures VEEPAP/DAP/Transferts
2023/2024

PROCÉDURE VEEPAP	Éléments validés par la commission VEEPAP
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaires d'un baccalauréat / diplôme équivalent ET d'un diplôme de l'enseignement supérieur français ou européen (équivalent au moins au niveau BAC+2 validé ou en cours de validation) <u>en lien avec le métier d'architecte</u>. - Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur français ou européen (équivalent au moins au niveau BAC+2 validé ou en cours de validation) <u>sans lien avec le métier d'architecte</u>. Les entrées en formation se feront exclusivement en 1^{ère} année de Licence. - Interruption des études dans une ENSA de France depuis plus de trois ans et souhaitez reprendre les études d'architecture à l'ENSAPBx. - Etudiants à l'École Spéciale d'Architecture (ESA) - Titulaires d'une ou plusieurs <u>expériences professionnelles significatives (au moins une année cumulée d'activités)</u> acquises au cours d'une activité salariée ou non, ou d'un stage <u>en lien avec le métier d'architecte</u> - Les candidats titulaires uniquement d'un bac+1 validé ou en cours de validation doivent se pré-inscrire sur Parcoursup - Les candidats hors Union Européenne non titulaires d'un diplôme français relèvent exclusivement de la procédure de Demande d'Admission Préalable (DAP). <p>Candidats étrangers : Le niveau de maîtrise de la langue française recommandé pour les entrées en Master avec un DELF de niveau B2 est un score minimum de 15/25 à chacune des compétences.</p>

Composition du dossier de candidature	<ul style="list-style-type: none"> - Le formulaire - Une lettre de motivation - Un cv - Un portfolio (10 pages maximum) – consignes obligatoires sur le fond - Le programme des études supérieures - La copie des relevés de notes du bac et des études supérieures - La copie des diplômes - Les diplômes étrangers sont traduits en français et certifiés par un traducteur assermenté - L'attestation ENIC-NARIC pour les diplômes étrangers - Formulaire de demande de dispenses (uniquement pour les candidats admissibles)
Modalités de sélection	<p>Les meilleurs dossiers seront pré-sélectionnés puis classés selon 3 catégories par les membres de la commission: les admis d'office, les admis sous réserves (à étudier en réunion d'harmonisation) et les candidats non retenus.</p> <p>Les candidats admissibles pourront formuler une demande de dispenses en amont des entretiens. Elles seront à transmettre via Taiga.</p> <p>La commission fixera la liste des candidats admissibles retenus pour un entretien lors de la réunion d'harmonisation. Des entretiens en visio sont proposés pour les candidats ne résidant pas sur le territoire. Les meilleurs candidats admis seront classés en 2 catégories : les admis et les non retenus.</p> <p>Les dossiers sont dématérialisés et transmis via Taiga.</p>
Critères d'analyse des candidatures	<p>Critères pour l'admissibilité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours de formation en adéquation avec une entrée en VAE (études suivies, expériences prof, stages...) - Qualité de la lettre de motivation (motivation pertinente, qualité de l'expression écrite et de l'orthographe)

	<ul style="list-style-type: none"> - Portfolio (qualité de la création et capacité du candidat à produire une analyse critique de son travail) - Pour les candidats étrangers niveau d'expression écrite satisfaisant (niveau B2 exigé) <p>Critères pour l'admission:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de la présentation, du parcours, des compétences et de la motivation - Capacité à l'oral, capacité à communiquer - Capacité à argumenter et à prendre position - Curiosité intellectuelle, ouverture d'esprit et rapport à l'existant (bâti, urbain, rural, paysager ...) - Pour les candidats étrangers: niveaux d'expression et de compréhension orale satisfaisants – niveau B2)
--	---

PROCÉDURE DAP	Éléments validés par la commission VEEPAP
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - Étudiant étranger titulaire d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires et/ou supérieures - Candidat étranger bénéficiant d'une expérience professionnelle en architecture <p>Les candidats étrangers titulaires ou futurs titulaires du baccalauréat français ou son équivalent, préparé ou obtenu dans un lycée français à l'étranger, ou dans l'un des pays de l'Union européenne passent par PARCOURSUP</p> <p>Candidats étrangers dispensés de procédure DAP:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des titulaires d'un diplôme français d'études supérieures ; - des bénéficiaires d'un accord inter-écoles ou entre gouvernements (fournir le justificatif) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - des boursiers étrangers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de Gouvernements étrangers; - des apatrides, des réfugiés politiques, des bénéficiaires de la protection subsidiaire ; - des enfants de diplomates en poste en France et y résidant eux-mêmes ; - des étudiants souhaitant partir en échange dans le cadre de la mobilité étudiante. <p>Ils candidatent dans les mêmes délais que les DAP.</p>
Composition du dossier de candidature	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de motivation - CV - Portfolio obligatoire (format A4 broché 10p maxi) – consignes obligatoires sur le fond pour les candidats en études supérieures. - Copie des diplômes et relevés de notes de fin d'études secondaires et des études supérieures (traduits en français et certifiés par un traducteur assermenté et datant de moins de 2 mois) - Liste des matières suivies - Attestation de réussite niveau B2: TCF DAP B2 (420/699 et 12/20) - Attestation de réussite DELF niveau B2 (score minimum de 15/25 pour chacune des 4 compétences) pour les entrées en Master. - Pièce d'identité traduite en français en cours de validité - Attestation ENIC-NARIC fortement recommandée <p>Les dossiers sont dématérialisés et transmis selon la procédure soit via Taiga, soit par We Transfert</p>
Modalités de sélection	<p>Les meilleurs dossiers seront pré-sélectionnés puis classés selon 3 catégories par les membres de la commission: les admis d'office, les admis sous réserves (à étudier en réunion d'harmonisation) et les candidats non retenus.</p>

	<p>Les candidats admissibles pourront formuler une demande de dispenses en amont des entretiens. Elles seront à transmettre via Taiga.</p> <p>La commission fixera la liste des candidats admissibles retenus pour un entretien lors de la réunion d'harmonisation.</p> <p>Des entretiens en visio sont proposés pour les candidats ne résidant pas sur le territoire.</p> <p>Les meilleurs candidats admis seront classés en 2 catégories : les admis et les non retenus.</p>
Critères d'analyse des candidatures	<p>Critères pour l'admissibilité:</p> <ul style="list-style-type: none">- Résultats scolaires ou universitaires- Niveau de langue française- Parcours de formation en adéquation avec une entrée en architecture (études suivies, expériences prof, stages...)- Qualité de la lettre de motivation (motivation pertinente, qualité de l'expression écrite et de l'orthographe) sur- Portfolio (qualité de la création) <p>Critères pour l'admission:</p> <ul style="list-style-type: none">- Qualité de la présentation du parcours, des compétences et de la motivation- Capacité à argumenter et à prendre position- Capacité à l'oral, capacité à communiquer, niveau d'expression et compréhension oral- Curiosité intellectuelle, ouverture d'esprit et rapport à l'existant (bâti, urbain, rural, paysager ...)

PROCÉDURE TRANSFERT	Éléments validés par la commission VEEPAP
Conditions d'accès	<p>Être étudiant dans une ensa</p> <p>Transfert de droit pour les étudiants ayant obtenus le DEEA sous réserve de la capacité d'accueil de l'établissement et avis pédagogique de la commission</p>
Composition du dossier de candidature	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire - Lettre de motivation - CV - Portfolio (format numérique A4 10p maxi) – consignes obligatoires sur le fond. - Relevés de notes obtenus dans le cursus architecture visé par l'ENSA - Relevés de notes du bac - Tous autres documents appuyant la candidature - Transferts en cours de cycle : avis de l'ESE
Modalités de sélection	<p>Examen sur dossier.</p> <p>Les meilleurs dossiers seront sélectionnés par les membres de la commission.</p> <p>Les dossiers de candidatures sont dématérialisés et transmis via Taïga.</p>
Critères d'analyse des candidatures	<p>Critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultats académiques - Parcours de formation en adéquation avec une admission à l'ensapBordeaux (études supérieures, expériences professionnelles/stages) - Qualités de la lettre de motivation (motivation pertinente, qualité de l'expression écrite et de l'orthographe) - Portfolio (qualité de la création et capacité du candidat à produire une analyse critique de son travail)

ANNEXE 2

VOIE GENERALE	
ENSEIGNEMENTS PROPOSES DANS LA VOIE	PROPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VOEUX
ENSEIGNEMENTS COMMUNS <ul style="list-style-type: none"> - Français - Philosophie - Histoire-géographie - Enseignement civique et moral - Langues vivantes - Enseignement scientifique - Éducation physique et sportive 	ENSEIGNEMENTS COMMUNS RETENUS <ul style="list-style-type: none"> - Français - Enseignements scientifiques - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes
SPÉCIALITÉS <ul style="list-style-type: none"> - Histoire géographie, Géopolitique et sciences politiques - Humanités, littérature et philosophie - Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; - Mathématiques - Physique-chimie - Sciences de la vie et de la Terre - Sciences économiques et sociales - Arts - Littérature et langues et cultures de l'antiquité - Numérique et sciences informatiques - Sciences de l'ingénieur - Biologie écologie (uniquement dans les lycées agricoles) 	Toutes les spécialités sont retenues COEFFICIENT 2
OPTIONS <ul style="list-style-type: none"> - Arts - Droit et grands enjeux du monde contemporain - EPS - Langues des signes française - Langues et cultures de l'Antiquité - LVC (dont langues régionales) - Mathématiques expertes - Mathématiques complémentaires 	Tous les enseignements optionnels sont retenus COEFFICIENT 1

ANNEXE 3

ENSEIGNEMENTS PROPOSES DANS LA VOIE		VOIE TECHNOLOGIQUE	
ENSEIGNEMENTS COMMUNS		PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VOEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Français - Philosophie - Histoire-géographie - Enseignement moral et civique - Langues vivantes - Mathématiques - Éducation physique et sportive 	<ul style="list-style-type: none"> - Français - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes - Mathématiques 		COEFFICIENT 1
<p>SPÉCIALITÉS</p> <p>STD2A Design et métiers d'art Outils et langages numériques Physique-chimie</p> <p>STI2D Innovation technologiques Ingénierie et développement durable (Architecture et construction ; énergie et environnement ; innovation techno et éco conception; système d'information et numérique) Physique-chimie et mathématiques</p> <p>STMG Droit et économie Management Sciences de gestion et numérique</p> <p>STL Biochimie-biologie Biotechnologies Physique-chimie et mathématiques Sciences physiques et chimiques en laboratoire Autres spécialités: S2TMD, ST2S, STHR, STAV</p>	<p>SPÉCIALITÉS retenues</p> <p>STD2A Design et métiers d'art Outils et langages numériques Physique-chimie</p> <p>STI2D Innovation technologiques Ingénierie et développement durable (Architecture et construction ; énergie et environnement ; innovation techno et éco conception; système d'information et numérique) Physique-chimie et mathématiques</p> <p>Les autres séries peuvent candidater (seuls les enseignements communs seront pris en compte).</p>		COEFFICIENT 2
<p>OPTIONS</p> <p>EPS Création et culture-design LVC Management et gestion Arts Santé et social Biotechnologies Sciences et laboratoire</p>	<p>Tous les enseignements optionnels sont retenus</p>		COEFFICIENT 1

ANNEXE 3

Langues et cultures de l'Antiquité Création et innovation technologique / sciences de l'ingénieur	
VOIE PROFESSIONNELLE	
ENSEIGNEMENTS PROPOSES DANS LA VOIE	PROPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VOEUX
ENSEIGNEMENTS COMMUNS <ul style="list-style-type: none"> - Français - Histoire-géographie - Enseignement civique et moral - Langues vivantes - Mathématiques - Éducation physique et sportive - Arts appliqués et cultures artistiques - Prévention, santé et environnement - Éco-gestion et éco-droit - Physique-chimie SPÉCIALITÉS propres à chaque famille de métiers: <ul style="list-style-type: none"> - Aéronautique - Alimentation - Hôtellerie –restauration - Beauté et bien être - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Gestion administrative, transports et logistique - Mer - Relation client - Études et modélisation numérique du bâtiment - Industries graphiques et de la communication - Pour l'enseignement agricole: - Alimentation bio-industrie – laboratoire - Nature – jardin – paysage – foret - Des productions - Conseil-vente 	ENSEIGNEMENTS COMMUNS RETENUS <ul style="list-style-type: none"> - Français - Mathématiques - Histoire-géographie - Langues vivantes 3 spécialités retenues : <ul style="list-style-type: none"> - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Études et modélisation numérique du bâtiment - Industries graphiques et de la communication Les autres spécialités
	COEFFICIENT 1
	COEFFICIENT 2
	COEFFICIENT 1

Annexe 3

FORMATION ARCHITECTURE

Projet de pv d'audition des candidats pour la phase d'audition

QUALITÉ DE LA PRÉSENTATION ORALE	OUI	NON
Qualité de l'expression orale		
Discours structuré		
Capacité d'écoute et d'échange avec le jury		
Commentaires :		

MOTIVATION DU CANDIDAT	OUI	NON
Connaissance de la formation et du métier d'architecte		
Connaissances générales sur l'architecture, ses dimensions artistiques, sociologiques et historiques		
Connaissance des spécificités de la formation à Bordeaux et de l'organisation générale de l'école		
Investissement personnel dans la découverte du métier d'architecte et des études (visite de bâtiments, expositions, stages, pratiques du dessin...)		
Participation aux JPO		
Candidat en réorientation : projet réfléchi, expose ses acquis antérieurs		
Commentaires :		

OUVERTURE D'ESPRIT, CURIOSITÉ INTELLECTUELLE	OUI	NON
Activités extra-scolaires et centres d'intérêt		
Ouverture sur le monde contemporain		
Exprime un avis personnel sur des questions d'actualité		
Rapport à l'existant (bâti, urbain, rural, paysager ...)		
Commentaires :		

BILAN DE LA SESSION 2024 ET CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS
(Cette fiche est un document interne. Il ne sera pas communiqué
aux candidats. Elle doit permettre de collecter et synthétiser les
informations relatives à la session de recrutement afin de rédiger
un rapport des jurys)

1- Enjeux de l'entretien oral pour le jury (attendus, qualités recherchées ...)

2- Éléments positifs des entretiens de la journée

3- Faiblesses des candidats

4- Enseignements de la session et recommandations pour les futurs candidats